

# CONSEIL CITOYEN

**GARE, PELOUX-MAIL, CITADELLE**

## COMPTE RENDU N°3

Séance plénière du conseil citoyen – Mardi 3 Avril 2012 à 19h (UFCV)

|                        |   |
|------------------------|---|
|                        | Raphaël DURET (co-animateur « élu »), Joëlle BOZONNET-VUILLERMOZ (co-animatrice « habitante »), Bernadette CONSTANS (Maire-adjointe en charge de la santé, des liens intergénérationnels et des personnes handicapées), Karine THEVENARD (CCAS), Ludovic BRESSIEUX (Division EVPU), Sylvain EYMERY (Pôle citoyen)   |
| <b>Présents</b>        | <b>Mesdames</b> : Bénédicte CERTAIN-BRESSON ; Elisa CALARD ; Marie-Line DOUILLET ; Janine DREVON-COUGET ; Isabelle GENTON ; Denise GRATTESOL ; Bernadette SANGIORGIO ; Sara TAROUAT ; Maryse JOLY (Association Le Plateau)<br><b>Messieurs</b> : Ludovic ALAIN ; Quentin BELAIZOUD ; Marcel CURT ; Jacky GUERAUD ; Cyrille KLEINE ; Marc LOMBARD ; Jean-Pierre SANGIORGIO ; Emilien SERMET ; Bernard VUITTON ; Christophe BAUCHET (Foncia immobilier) ; Pierre SEIGNEMARTIN (OMS) |
| <b>Absents excusés</b> | <b>Mesdames</b> : Maud BELAIZOUD ; Béatrice BIZET ; Gisèle SCHILLINGER ;<br><b>Messieurs</b> : Alain SCHILLINGER ; Pierre GOBET ;   |
| <b>Absents</b>         | <b>Madame</b> : Renée REMLINGER ;<br><b>Messieurs</b> : Philippe POULAIN ; Jean-Guy TABARY ;  |

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 25 Janvier 2012
2. Retour sur l'auto-saisine « Création d'une bourse d'échange » (par Bernadette CONSTANS – Maire-adjointe en charge de la santé, des personnes handicapées et des liens intergénérationnels)
3. Présentation du bilan 0 Pesticides
4. Présentation de l'analyse des besoins sociaux et recrutement de volontaires pour un groupe de travail
5. Point d'avancement des groupes de travail du conseil citoyen
6. Questions diverses / Questions de proximité

Le compte-rendu de la séance plénière du 25 Janvier 2012 est approuvé.

## 2. Présentation de l'analyse des besoins sociaux et recrutement de volontaires pour un groupe de travail

**Karine THEVENARD**, directrice adjointe du CCAS, explique que les élus de la Ville de Bourg-en-Bresse ont souhaité créer un observatoire permanent de la commune. Elle rappelle que la création d'un outil de cette nature est une obligation légale depuis 1995, ce qui, néanmoins, n'empêche pas nombre de Villes de ne pas respecter cette obligation.

Cet observatoire consistera à recueillir des données sur des thématiques aussi variées que la santé, le logement, les revenus et la consommation, l'emploi-formation, la jeunesse, la culture, le sport et la citoyenneté. L'animation de l'outil sera portée par le Centre Communal d'Action Sociale et aura vocation à produire une *Analyse des Besoins sociaux* (ABS) annuelle, permettant ainsi d'apporter une aide précieuse à la décision des élus dans les champs évoqués précédemment et les aider à définir des priorités. Pour ce faire, le CCAS sollicitera les partenaires institutionnels produisant des données (CAF, CPAM, Pôle emploi, etc...).

Chaque thématique est composé d'indicateurs (ex : Nombre de foyers monoparentaux sur la Ville de Bourg-en-Bresse). Pour la thématique « lien social et citoyenneté », les élus et les agents en charge de l'ABS ont souhaité procéder différemment, considérant le caractère large de cette thématique.

Ainsi, les élus ont souhaité qu'un groupe de travail inter-conseils citoyens soit constitué pour travailler sur les indicateurs que constitueront la thématique « citoyenneté ». L'animation de ce groupe sera assuré par Karine THEVENARD et son objectif sera de définir un cadre à cette thématique, à partir de la *diversité des représentations* que chacun peut se faire de la citoyenneté.

Le groupe de travail se réunira une première fois en Juin, puis vraisemblablement une seconde à l'automne. Le travail réalisé sera soumis aux élus et, après validation, intégrera l'édition 2013 de l'ABS.

Il est donc demandé à tous les volontaires, souhaitant intégrer le groupe de travail, de se manifester auprès du Pôle citoyen d'ici début Mai.

**==> Se portent candidats pour participer au groupe de travail : Jean-Pierre SANGIORGIO, Bernard VUITTON, Jacky GUERAUD, Isabelle GENTON, Maryse JOLY, Sara TAROUAT**

## 3. Retour sur l'auto-saisine « Création d'une bourse d'échange » (par Bernadette CONSTANS – Maire-adjointe en charge de la santé, des personnes handicapées et des liens intergénérationnels)

Madame Bernadette CONSTANS tient tout d'abord à remercier le conseil citoyen pour ses réflexions et sa proposition de création d'une bourse d'échange intergénérationnelle. Cette auto-saisine a retenu toute son attention, ainsi que celle des services.

Madame CONSTANS rappelle les objectifs stipulés dans l'auto-saisine :

- Concevoir un véritable échange où chacun donne et reçoit (dignité, utilité sociale)

- Insérer l'habitant dans son quartier (via les associations existantes ou les centres sociaux)
- Lutter contre l'isolement de personnes (pas seulement âgées).

Elle fait part de sa satisfaction que les objectifs de la politique vieillesse menée par la Ville croise les préoccupations des citoyens.

Cependant, en dépit du caractère intéressant de ce projet, il est indiqué que la Ville a choisi de mettre en œuvre sa politique de manière différente.

Une étude de marché sur la population âgée, autonome, en matière de logements et de services, a été commandée par la Ville à Innov'MSA et a montré différents besoins de la population, dont cette nécessaire lutte contre l'isolement. Par ailleurs, il faut tenir compte de l'évolution de l'activité médico-sociale du service municipal dédié, pour dégager des choix d'actions. En effet, le pôle médico-social du service, notamment par le biais des infirmières, intervient sur demande au domicile des personnes pour coordonner les interventions liées au maintien à domicile. Il s'avère qu'en 2011, elles ont connu une augmentation forte de leur activité (2 595 interventions ou démarches pour 942 personnes, soit + 69 % d'augmentation des interventions et + 43 % du nombre de personnes).

De plus, dans cette même optique de lutte contre l'isolement, et dans le cadre de l'action canicule, un renforcement des interventions a été organisé.

Dans un même temps, la CARSAT (ex-CRAM) a lancé un appel à projets pour réaliser des évaluations à domicile.

La Ville a voulu saisir cette opportunité pour accentuer le maillage autour des personnes âgées et favoriser le lien social en donnant plus d'informations sur les actions et aides existantes, qu'elles soient municipales ou des partenaires gérontologiques.

La Ville a été retenue comme structure évaluatrice et cette action constitue la priorité actuelle, en complément et en réponse partielle aux besoins ressentis.

Un conseiller citoyen mentionne le rapport du CESL sur le vieillissement de la population à Bourg-en-Bresse et invite les services de la Ville à en prendre connaissance. A noter d'ailleurs que les services et les partenaires gérontologiques ont été auditionnés et destinataires du rapport.

Il est signalé que la dernière séance plénière du conseil citoyen a fait l'objet d'une présentation du Système Local d'Echange. Cela a généré un vif intérêt, dans la mesure où les objectifs de cette association croise – dans une certaine mesure – ceux énoncés dans l'auto-saisine sur la bourse d'échange. Cependant, l'auto-saisine comportait une dimension importante de prise en compte de l'isolement des personnes âgées.

Une conseillère citoyenne indique que l'association du Plateau met en œuvre des actions en direction des personnes âgées.

#### 4. Présentation du bilan de l'opération « 0 Pesticides »

Ludovic BRESSIEUX, responsable de la division « Espaces verts et propreté urbaine », présente le bilan de l'opération « 0 pesticides » lancée au printemps 2011. Il rappelle que les grands objectifs de cette opération sont :

- Réduction drastique de l'usage des désherbants pour le traitement des espaces publics (impacts sur la santé publique et l'environnement).
- Mise en place à moyen constant induisant un retour progressif de la nature en Ville : ce qui implique la nécessaire tolérance de la présence d'herbes folles sur les espaces publics.
- Adoption d'un traitement différencié selon la nature des espaces traités.
- Incitation des particuliers à modifier leur pratique en réduisant leur utilisation de pesticides.

Il signale que cette opération s'inscrit dans un cadre juridique, faisant suite à une prise de conscience au niveau national du caractère nocif de l'usage des pesticides en matière de santé publique.

> L'Arrêté interministériel du 12 septembre 2006 stipule :

- L'interdiction de traiter à moins de 5 mètres des cours d'eau.
- L'interdiction d'accès à la surface traitée durant une durée de 6 à 48 heures selon les produits utilisés.

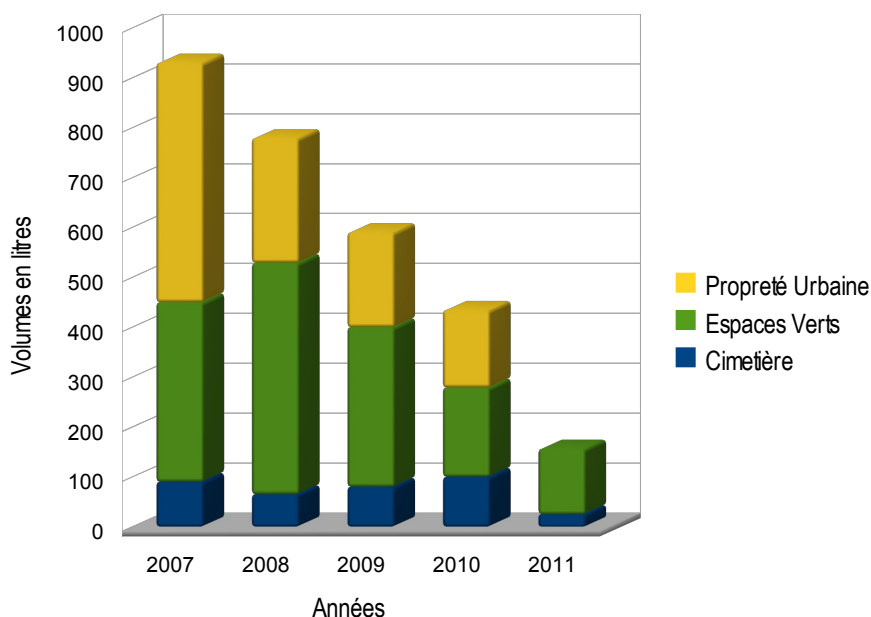
> Le Grenelle 1 de l'environnement – Plan ECOPHYTO 2018 fixe comme objectif la réduction de 50% l'usage des pesticides pour préserver la ressource en eau.

> L'arrêté ministériel du 27 juin 2011 stipule :

- Interdiction sauf cas particuliers des traitements phytosanitaires dans les aires de jeux, enceinte des écoles, crèches, haltes-garderies et centres de loisirs.
- Obligation de baliser la zone traitée et de l'interdire à toute personne non responsable du traitement.
- Obligation d'installer un affichage 24 h avant le traitement détaillant la date du traitement, le produit utilisé, la durée d'interdiction d'accès.

Le choix de la Ville a été d'organiser un plan de désherbage en 3 zones :

| Zones                              | Définition / localisation  | Méthodes curatives de traitement   |
|------------------------------------|--|--|
| Végétation spontanée non tolérée** | Zone limitée au centre-ville, abords du monastère de Brou, cimetière | Désherbage thermique ou manuel   |
| Végétation spontanée maîtrisée     | Espaces urbanisés  | Fauchage au réciprocatore (ou rotofil), désherbage manuel                        |
| Végétation spontanée tolérée       | Espaces non urbanisés  | Fauchage uniquement pour des motifs de sécurité et de durabilité des revêtements |



Le bilan de l'année 2011 montre que l'objectif de réduction de l'usage des pesticides par la Ville a été atteint.

D'autre part, malgré le changement de pratique, la qualité du service rendu à la population a été maintenue. Ceci a été possible grâce à l'investissement et la motivation des agents et de l'encadrement, les conditions météorologiques favorables du printemps et les compléments en moyen humain adapté afin de limiter la présence d'herbes hautes.

Les perspectives pour l'année 2012 seront l'application de mesures correctives à l'issue du bilan de la 1ère saison :

- > Désherbage chimique avec parcimonie sur les lieux où la durée de vie des équipements pourrait être impactée à court terme (aérodrome, jeux de boules, piste de BMX, entre-tombes du Cimetière).
- > Poursuite de la communication auprès du grand public.
- > Complément en moyen humain adapté.

*Question* : Est-ce que la mise en œuvre de cette démarche a généré une augmentation des coûts ?

*Réponse* : Cette démarche a surtout impacté sur l'organisation du travail des agents. Concernant l'achat de nouveau matériel, cela a été financé à 80% par l'agence de l'eau.

Il est signalé que présence croissante de bacs et sacs OM ainsi que jaunes sur le quartier du plateau à toute heure sur les trottoirs et gênant l'accessibilité. Il est demandé si des mesures correctives peuvent être mises en œuvre ?

Il est indiqué qu'au niveau du PAV av. du Mail, l'une des ouvertures est condamnée par le panneau de chantier du pôle multimodal. Il est demandé s'il serait possible de détourner le PAV pour que les 2 ouvertures soient accessibles ?

Des conseillers citoyens font part de leur satisfaction quant aux efforts menés en matière de propreté sur l'Avenue Alphonse Baudin.

## 5. Point d'avancement des groupes de travail du conseil citoyen

### Groupe de travail « Montholon » - Référent : Bernadette SANGIORGIO

Le groupe de travail « Amélioration du cadre de vie sur le secteur Montholon » a réalisé une visite de terrain de nuit le 1er Février 2012. L'objectif principal du groupe de travail est d'établir un diagnostic de points problématiques dans le quartier de Montholon.

Un premier état nous est présenté.

### Groupe de travail Vélo – Référent : Ludovic ALAIN

Le groupe de travail Vélo a pris connaissance d'un décret datant du 12 Novembre 2010 (Décret n° 2010-1390 - article 18) permettant aux Maires des communes d'apposer des panneaux autorisant les cyclistes à tourner à droite lorsque le feu tricolore est au rouge. L'objectif de ce groupe de travail sera d'identifier les feux tricolores où des tourne-à-droite pourront être mis en place (en évaluant le danger) dans le secteur Ouest.

Une première réunion sur le terrain aura lieu le 12 Mai à 10h, le rendez-vous est fixé au 2, rue d'ypres.

Groupe de travail déplacements – Référent : Emilien SERMET

Le groupe de travail déplacements a engagé une réflexion sur le fonctionnement des bus actuels sur le territoire de l'agglomération Burgienne. Une première présentation de leur réflexion est faite au conseil citoyen.

**==> Il est indiqué à chaque groupe de travail de commencer à définir d'ici la prochaine réunion plénière :**

- L'objectif principal de leur groupe de travail
- Ce qu'il souhaite mettre en oeuvre
- Le rendu final qu'il fera au conseil citoyen et qui sera transmis à la Ville

## 6. Questions de proximité

- Une problématique forte d'incivilité est notée sur le haut de la rue Jean Jaurès. En effet, les habitants et commerçants se plaignent d'un stationnement sauvage important. D'autre part, de nombreux individus « squattent » le secteur et agressent verbalement les passants. Pour finir, de nombreux tags ont été réalisés sur les murs.
- Il est demandé la possibilité de mettre en place une plateforme de retournement sur le bout de l'Avenue A. Baudin durant les travaux qui auront lieu sur le carrefour Baudin/Sémard durant l'été 2012.

La prochaine réunion plénière aura lieu le :  
**Mardi 5 Juin à 19h à l'Hôtel de Ville (Salles Bohan 1 et 2)**